

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'OISE

COMMUNE DE SAINT ANDRÉ FARIVILLERS

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Opérations soumises à la procédure  
d'autorisation « eau »

relatif à :

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

CONCERNANT L'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN

COMPRENANT QUATRE AÉROGÉNÉRATEURS ET DEUX

POSTES DE LIVRAISON IMPLANTÉS SUR LA COMMUNE

DE SAINT-ANDRÉ, PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ

PARC EOLIEN OISE 2

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Opérations soumises à la procédure d'autorisation « eau »

## Enquête relative à :

La demande d'autorisation environnementale concernant l'exploitation d'un parc éolien comprenant quatre aérogénérateurs et deux postes de livraison implantés sur la commune de Saint-André-Furville, présentée par la société Parc ~~de~~ éolien OIE &

En exécution de l'arrêté du \_\_\_\_\_

de Monsieur le <sup>1<sup>er</sup></sup> préfet de l'OISE

je, soussigné(e), M monsieur Jean-Louis SEVERUS

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 24 feuillets, pour recevoir pendant une durée de :

31 Jours, du 17 novembre 2021 au 17 décembre 2021

les <u>17 novembre 2021</u>	de <u>14<sup>00</sup></u>	à <u>17<sup>00</sup></u>	et de _____	à _____
<u>28 novembre 2021</u>	de <u>17<sup>00</sup></u>	à <u>20<sup>00</sup></u>	et de _____	à _____
<u>4 décembre 2021</u>	de <u>9<sup>00</sup></u>	à <u>12<sup>00</sup></u>	et de _____	à _____
<u>9 décembre 2021</u>	de <u>14<sup>00</sup></u>	à <u>16<sup>00</sup></u>	et de _____	à _____
<u>17 décembre 2021</u>	de <u>13<sup>00</sup></u>	à <u>16<sup>00</sup></u>	et de _____	à _____

les observations du public.

A Saint-André-Furville,

le 17 novembre 2021

signature

## Première journée :

le 17 novembre 2021 de 14<sup>00</sup> à 17<sup>00</sup> et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

1 - Observations de M<sup>(M)</sup> Kamir Daou, c'est un gros dossier. difficile de se prononcer sur la technique. le bruit doit être pourtant maîtrisé, il reste le problème majeur : la production d'énergie pour éolienne fait partie d'un ensemble de solutions techniques à mettre en œuvre et expérimenter.

FIN DE LA PREMIERE PERMANENCE

<sup>(1)</sup> Pour prendre en considération vos remarques, il vous est conseillé de préciser vos noms et coordonnées

Par Gérard ROLLIN (DIRECTION TERRITOIRE OUEST)

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 200 personnes dans le département de l'Oise.

Une part importante de notre activité est liée au développement de l'énergie éolienne dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet éolien. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 5 mois environ.

Cordialement,

[logo]

Gérard ROLLIN

Chef de service commercial Eolien et Solaire

Tél. 06 61 09 09 27

gerard.rollin@colas.com

[ligne]

COLAS FRANCE

1, rue du Colonel Pierre Avia - 75730 PARIS CEDEX

<http://www.colas.com>

[twitter][facebook][youtube][blog][blog][blog]

Observation N°3

Observation N° 4

23/11/2021 16:46:11

Par Blandine de Dinechin

Bonjour,

Vivant dans la zone Somme sud-ouest, je suis défavorable à la construction de 4 éoliennes sur la commune de St André Farivillers.

1. Cette commune profite déjà de versements financiers provenant d'autres parcs éoliens.
2. L'Oise picarde et la Somme sud-Ouest sont déjà sur-saturées d'éoliennes.
3. Une éolienne se situerait à 700m d'habitations, ce qui n'est pas acceptable pour les habitants.
4. Les chauve-souris sont protégées. Or, il y a une quinzaine d'espèces dans ce secteur.  
[http://www.picardie-nature.org/IMG/pdf/plaquette\\_chiffres-cles\\_pnachiropteres.pdf](http://www.picardie-nature.org/IMG/pdf/plaquette_chiffres-cles_pnachiropteres.pdf)
5. En février 2021, la communauté de communes de l'Oise picarde a voté contre le développement de l'éolien sur son territoire.

Il n'y a pas lieu de donner suite à ce projet éolien qui ferait encore perdre de l'attractivité à ce coin de l'Oise et qui nuirait à la respiration paysagère nécessaire pour une vie durable.

Blandine de Dinechin

observation n°3

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE  
L'OISE



Envoyé en préfecture le 17/02/2021

Reçu en préfecture le 17/02/2021

Affiché le

SLO

ID : 060-200068005-20210209-2021\_02\_09\_08-DE

## Extrait du Registre des I

### Séance du Mardi 9 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf février, à dix-huit heures, le conseil communautaire, légalement convoqué le deux février, s'est réuni au nombre requis par le code général des collectivités territoriales, à la salle Jules Verne de Breteuil-sur-Noye, sous la présidence de Jean CAUWEL.

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 70  
Présents : 55  
Pouvoirs : 10  
Suffrages exprimés : 65  
Pour : 53 Contre : 5  
Abstention : 7

#### Date de la Convocation

02 /02/2021

#### Date d'affichage

Nomenclature  
« ACTES » n° :  
9.4

Délibération  
n°2021-02-09-08

#### Objet :

délibération  
contre le  
développement  
éolien

**Délégués titulaires présents :** Vincent NOEL (Abbeville-Saint-Lucien), Dominique DUFRESNES, Béatrice LINARD, (Ansauvillers) ; Bernard PELOU (Bacouël) ; Nicole CORDIER, Hervé BOYAERT (Bonneuil-les-Eaux), Jean CAUWEL, Marie José AUBET, Annie BRUGAIT, Dominique RENARD, Françoise VAN CANNEYT, Philippe DELANNOY, Jannie ANCELLIN, Jacky DANEZ, Valérie DEFOSSEZ, Virginie MACHU, Jean-Pierre RICARD (Breteuil) ; Thierry VANDEPUTTE (Broyes) ; Francis MENU (BUCAMPS), Dominique COMMELIN (Campremy) ; Eric TRIBOUT (Catheux), Jacques TAVEAU (Chepoix) ; Marc CAGNARD (Croissy sur Celle) ; Jean PUPIN (Domeliers) ; Sylvain GERMAIN (Esquennoy) ; Eric PIERRET (Fléchy) ; Mikaël FEIGUEUX, Nadine BAZIN (Froissy) ; Luc VENTRE (Gouy-les-Groseillers) ; (La Herelle) ; Jean-Pierre NIGRO (La-Neuveville-Saint-Pierre) ; Jean Pierre GREVIN (Le Crocq) ; Mathieu BOUREUX (Le Gallet) ; Philippe GHEERAERT (Le Mesnil St Firmin) ; Emilie DUBOURGET (Le Quesnel-Aubry) ; Gérard LEVOIR (Maisoncelle-Tuilerie) ; Renée GERARD (Mory-Montcrux) ; Philippe JACQUIER (Noiremont) ; Corinne LONGFELS (Noyers-Saint-Martin) ; Xavier TRIPET (Paillart) ; Virginie GAUDEFRIN (Plainville) ; Marc-Philippe RIBEIRO (Reuil-sur-Brèche) ; Nadège MALHOMME (Rocquencourt), Maurice MEULIN (Rouvroy-les-Merles) ; Hervé COMMELIN (Saint-André-Farivillers) ; Pierre DUGROSPREZ (Sainte-Eusoye) ; Vasco ANTUNES (Sérévillers), Pierre MASSCHELEIN (Tartigny), Jean-Pierre POSTEL (Troussencourt) ; Guillaume MENARD (Vendeuil-Caply), André LIPPENS (Viefvillers) ; Reynald OUVRY (Villers-Vicomte) (51 membres).

**Délégués suppléants présents (avec voix délibérative) :** Didier THERY remplace Guillaume SAGUEZ (Blancfossé), Florent WYCHOVALEK remplace Brigitte FLAMENT (Choqueuse les Bénards), Marc DELGRANGE remplace Simon CALLAIS (La Herelle), Denis PYPE remplace Alain VASSELLE (Oursel-Maison) (4 membres)

**Pouvoirs :** Philippe HUBERT (Ansauvillers) à Dominique DUFRESNES, Vincent LOISEL (Bonvillers) à Jean CAUWEL (Breteuil) ; Philippe BARBIER (Breteuil) à Marie-Jo AUBET (Breeuil), Eric DARRAS (Breteuil) à Dominique RENARD (Breteuil) ; Eric TOURAIN (Cormeilles) à Jean PUPIN (Domeliers), Corinne DELATTRE (Esquennoy) à Sylvain GERMAIN (Esquennoy), Sylvie LECLERC (Fontaine-Bonneleau) à Eric TRIBOUT (Catheux), Mailys DERIVRY (Hardivillers) à Emilie DUBOURGET (Le Quesnel-Aubry), Jacques TEINIELLE (Noyers-Saint-Martin) à Corinne LONGFELS (Noyers-Saint-Martin) ; Arlette DEVAUX (Oroër) à Pierre DUGROSPREZ (Sainte-Eusoye) (10 puis pouvoirs).

**Délégués titulaires absents excusés non représentés, sans transmission de pouvoir :** Dominique GAUDEFROY (Puits-la-Vallée), Nadine GUIGOT (Thieux), Laurent TRIBOUT (Beauvoir), Jean-Baptiste CARPENTIER (Conteville), Patrick GUIBON (Montreuil-sur-Brèche), (5 membres)

observation n°3 (suite)

Envoyé en préfecture le 17/02/2021  
Reçu en préfecture le 17/02/2021  
Affiché le **SLO**  
ID : 060-200068005-20210209-2021\_02\_09\_08-DE

### **Délibération contre le développement éolien (Rapporteur Vincent LOI)**

La communauté de communes de l'Oise Picarde entend par cette délibération faire part de son opposition au développement anarchique de parcs éoliens sur son territoire. Une cinquantaine de mats est prévue dans nos communes. Les dossiers d'autorisation d'exploiter sont en instruction depuis janvier 2021 par les services de l'Etat. Il s'agit d'éoliennes qui seront installées sur Cormeilles, Domeliers, Saint-André-Farivillers, Fléchy, Bonneuil-les-Eaux, Croissy-sur-Celle, Blancfossé, Viefvillers, Villers-Vicomte, Froissy, Noirémont, Noyers-saint-Martin, Bucamps, Le Quesnel-Aubry, Montreuil-sur-Brèche, Rocquencourt, Sérévillers, soit 51 nouvelles éoliennes, pour 11 nouvelles communes qui en était jusqu'à présent dépourvues. Après ces installations, 32 communes sur 52 auront des éoliennes sur leurs territoires, et 16 seront limitrophes de ces 32 communes. Il restera alors 4 communes sans éolienne, dont 2 en raison de leur proximité avec l'aéroport de Beauvais et de la cathédrale.

Nous arrivons à la saturation visuelle de notre paysage, avec un encerclement des communes bordant l'autoroute qui traverse la CCOP du sud au nord. Sur le tiers est du territoire de la CCOP, c'est plutôt un mitage en règle du territoire avec 19 mats en instruction et 20 déjà existant. Si l'on en croit les propos du sénateur Edouard Courtial, au 20 février 2020, 198 mats fonctionnaient dans l'Oise, dont 67 sur notre territoire soit 34% du parc éolien de l'Oise.

Or, notre territoire est tourné vers une reconnaissance patrimoniale et environnementale. La recherche d'un label « Pays d'Art et d'Histoire » devrait venir couronner les efforts de nos élus depuis les 30 dernières années, efforts qu'ils ont fait pour sauvegarder le patrimoine de nos communes.

Les champs convoités par les groupes éoliens sont chargés de l'histoire de nos ancêtres. Nos terres riches en vestiges gallo-romains nous imposent le respect face aux générations qui ont lutté pour leur survie sur ce territoire. Nous souhaitons transmettre aux générations futures les valeurs que nos anciens ont contribué à défendre au péril de leur vie. Nous souhaitons surtout que ce développement non maîtrisé ne vienne perturber la vie de nos concitoyens et dénaturer nos paysages. Nous serons attentifs à l'encerclement de nos communes. Nos paysages ne peuvent pas être massacrés par cette multitude de mats, véritable forêt d'éoliennes qui aboutit à une vision de mats éoliens sur 360°.

Nous souhaitons pour notre territoire optimiser le mix des systèmes de production des énergies renouvelables. Nous ne souhaitons pas devenir le territoire de l'Oise avec le parc d'éoliennes le plus important. Notre action et nos choix politiques sur le développement des énergies renouvelables seront retranscrits dans notre projet de territoire et notre schéma de cohérence territoriale.

Les habitants et les élus doivent être entendus et respectés par l'Etat dans les choix d'aménagement de leur territoire, et nous soutenons la proposition de Loi du Sénateur Courtial visant à renforcer le rôle des élus locaux dans l'implantation des éoliennes terrestres (annexe). Il est proposé d'adopter cette délibération.

Cette délibération est adoptée par 53 voix « pour », 5 voix « contre » (Jean-Pierre RICARD, Francis MENU, Florent WYCHOVALEK, Jean-Pierre NIGRO, André LIPPENS), et 7 abstentions (Jean PUPIN, Marc CAGNARD, Sylvain GERMAIN, Emilie DUBOURGET, et Hervé COMMELIN).

Pour extrait conforme  
Le Président

Jean CAUWEL



Par Bernard Dumas

Bonjour,

Je suis contre ce projet et contre tous les projets éoliens.

Les raisons sont les suivantes :

- Beaucoup trop d'éoliennes dans notre secteur jusqu'à l'encerclement dans certaines zones.

- Une certaine colère face à l'implantation des projets, toujours nous et pas les zones résidentielles. ( Compiègne Senlis Chantilly ) l'excuse monument historique ne tient pas, l'on prend moins de gant pour les sites de notre contrée et enfin, il y a autant de vent que chez nous.

- L'éolien n'a rien d'écologique, les éoliennes tournent à 25 % et le reste doit être généré par des énergies fossiles.

- L'éolien coûte cher, voir les taxes sur nos factures d'électricité et le coût de production.

- L'implantation des éoliennes est une catastrophe visuelle, et les futures seront encore plus hautes.

- La construction et le démontage des éoliennes sont une ineptie ( cubage de béton et ferrailage invraisemblables, les pâles ne sont pas recyclables, des terres rares sont utilisées et le démontage du socle ne se fera pas entièrement, tout cela pour 20 ans de fonctionnement )

- Les méfaits non reconnus sur la santé et la mort de certaines d'animaux tués par les pâles.

Alors que nous avons en France la chance d'avoir une énergie nucléaire qui ne pollue pas et qui nous coûte moins chère, nous voulons suivre les prérogatives de l'Allemagne. Il est vrai que les plus grands bénéficiaires des projets éoliens sont les fonds de pension Allemands. Une HONTE.

Bernard Dumas

15 route de Rouen

60360 Vieffvillers

PERMANENCE N° 2

25 Novembre 2021 de 17<sup>h</sup> à 20<sup>h</sup>

FIN DE LA PERMANENCE N° 2



Région  
**Hauts-de-France**

Le Président

Nos Réfs : XT/AH

**Monsieur Jean-Louis SEVEQUE**  
Commissaire enquêteur  
Mairie  
1 rue de Calmont  
60480 SAINT ANDRE FARIVILLERS

Lille, le **25 NOV. 2021**

Monsieur le Commissaire enquêteur,

La Région Hauts-de-France a pris position contre le développement non maîtrisé de l'énergie éolienne. Le 28 juin 2018, en séance plénière, le Conseil Régional a adopté une délibération concernant le mix énergétique. J'ai réitéré, lors de l'adoption de cette délibération, notre volonté à encourager le développement d'autres EnR comme les énergies hydrolienne, hydraulique, solaire et de la méthanisation. Il ne s'agit pas de mettre fin à une source d'énergie propre mais d'en soutenir de nouvelles qui viendront en appui et qui permettront de ne plus avoir à développer davantage de parcs éoliens dans la région.

Ce développement, non maîtrisé, entraîne des nuisances visuelles et sonores pour les riverains et dénature nos paysages, ce que je ne peux accepter.

Aussi je souhaite vous faire part de l'opposition du Conseil régional à la réalisation du projet d'implantation sur le territoire de la commune de Saint-André-Farivillers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

*Bien à vous,*

**Xavier BERTRAND**

### PERMANENCE N° 3

4 Décembre 2021 de 9<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup>.

M<sup>r</sup> le maire de St André parvillers souhaite en contre-partie des nuisances occasionnées par les éoliennes, tant au niveau sonore que visuelle, que les habitants de St André parvillers bénéficient d'un prix avantageux sur le tarif du kWh d'au moins 10%, ainsi que de bénéficier d'un meilleur taux sur le financement participatif.

ainsi que les communes avoisinantes puissent dans l'arrêté

FIN DE LA PERMANENCE N° 3

### PERMANENCE N° 4

9 Décembre 2021 de 17<sup>h</sup> à 20<sup>h</sup>.

Trop, c'est trop! il y a encerclement, enchevêtrement. la population est impactée, elle diminue dans notre secteur! Alors que l'éolien est inopérant. ces éoliennes fonctionnent à 25% de leur potentiel et surtout que l'ensemble des éoliennes est quasi à l'arrêt certains jours de l'année. (Le rapport RTE indique que en 2020 le 24 avril à 11<sup>h</sup> ces éoliennes produisaient 124 MW pour l'ensemble de la France! soit l'électricité nécessaire pour 6 TGV!)

Alors que l'argent gagné par ces collectivités est malacqué nous payons l'électricité "éolienne" deux fois plus chère que pour ces autres fournisseurs (Nucéaire, hydroélectrique, ...)

c'est une ruine pour la France ces fournisseurs sont étrangers

voir le rapport Aubert de juin 2019

Bernard le Conte. Vendreuil-Caply

FIN DE LA PERMANENCE

N° 4

⚡ **Remarque n°8** : le 05 décembre 2021, Monsieur Jean-Jacques POTELLE.

Monsieur le Commissaire Enquêteur, encore un projet éolien qui vient pénaliser un territoire déjà fortement endommagé par de multiples machines. Région au passé historique riche que les élus essaient de protéger, de mettre en valeur et que d'autres veulent détruire pour faire de l'argent, c'est bien connu maintenant. Merci de votre compréhension pour dire NON à ce nouveau champ. Salutations respectueuses.

⚡ **Remarque n°9** : le 06 décembre 2021, Monsieur Michael PONSARD.

Je suis un professionnel en génie civil, la construction éolienne est très bien encadrée et permet de redynamiser des secteurs laissés pour compte. la fabrication et l'entretien des parcs éoliens est une source financière importante pour la vie des communes provinciales.

⚡ **Remarque n°10** : le 09 décembre 2021, Madame Emilie LESEUTE.

Je suis contre le projet projet éolien de la cense. Je trouve que c'est trop près des habitations (750m la première éolienne), notre paysage est complètement dénaturé par toutes les éoliennes que l'on voit pousser partout. Ayant une éolienne près de chez moi, je sais qu'il y a des nuisances sonores au quotidien. Il faut que ce cauchemar visuel et sonore s'arrête!!!

⚡ **Remarque n°11** : le 09 décembre 2021, Monsieur Vincent LOISEL.

Trop c'est trop plus de 50 encore en instruction sur notre territoire.  
Des projets sont en cours à Noyers, d'autres sur Wavignies, sur Chepoix en plus de ceux là.  
La communauté de communes a voté non aux développements éoliens.  
Les communes adjacentes ont voté contre.  
Les réseaux sont saturés et il faut aller se raccorder à Valescourt tellement nous en avons. La colère monte.

⚡ **Remarque n°12** : le 09 décembre 2021, anonyme.

La commune de Bonvillers n'a pas été informé de l'étude d'impact comme le stipule l'article 53 de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique ( n 2020-1525) dite loi ASAP

⚡ **Remarque n°13** : le 09 décembre 2021, Monsieur Gary LEGRAND.

Je suis contre l'installation de ces éoliennes! Il y en a déjà assez sur notre secteur, le projet initialement présenté n'est me semble-t-il pas respecté avec un impact visuel différent de celui de départ. Le paysage est dégradé par ces installations qui poussent comme de vrais champignons engendrant désagrément visuel et sonore pour certains habitants depuis chez eux

⚡ **Remarque n°14** : le 09 décembre 2021, Monsieur Christophe POMMARD.

Bonjour,  
A combien d'enquetes publiques en sommes nous, pour combien d'eoliennes?  
En avons nous pas assez?  
Regarder nos paysages dénaturés par ces énormes ventilateurs.  
Pensez aux habitants petits ou grands qui habitent ces environs.  
Je dis et redis non a toutes ces edifications.

STOP AUX EOLIENNES

Cordialement.

⚡ **Remarque n°15** : le 09 décembre 2021, Monsieur Pascal DELAPIERRE.

Je suis contre ce projet.

⚡ **Remarque n°16** : le 09 décembre 2021, Madame Léandre ROBART.

Je suis absolument contre ce nouveau projet la pollution visuelle et déjà largement suffisante sur notre territoire.  
Donc non non et non



VILLE DE BRETEUIL SUR NOYE  
CONSEIL MUNICIPAL  
Extrait du registre des délibérations

**L'an deux mille vingt et un, le trente novembre**

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'hôtel de ville, sous la présidence de Jean Cauwel, maire.

Conseillers en exercice :	27
Date de la convocation :	24/11/2021 (affichée à la porte de la mairie de Breteuil et adressée aux conseillers)
Début de la séance :	20h00
Fin de la séance :	21h15
Nombre de votants :	25

**Présents :** Marie-José Aubet, Dominique Renard, Annie Brugait, Philippe Delannoy, Jannie Ancellin, Jackie Danez, Valérie Defossez, Philippe Barbier, Eric Darras, Françoise Sénéchal, Jean-Pierre Ricard, Jean-Pierre Mariage, Brigitte Van Gaever, Philippe Tatin, Claire Roullier, Virginie Aguenis, Christophe Lecomte, Lucie Lebel.

**Absents excusés :** Yoann Varin pouvoir à Françoise Sénéchal, Virginie Machu pouvoir à Jannie Ancellin, Françoise Van Canneyt pouvoir à Marie José Aubet, François Avisse pouvoir à Jean Cauwel, Annie Dauchelle pouvoir à Dominique Renard, Martine Demeyer pouvoir à Annie Brugait, Sabrina Le Roulley, Jean-Marc Sikela,

**Secrétaire :** Annie Brugait

**Objet : Projet éolien de la Cense. Avis du Conseil municipal.  
Délibération n° 2021/109**

Monsieur le maire expose au Conseil municipal que le projet éolien de la Cense est composé de quatre éoliennes et de deux postes de livraison. Elles possèdent les caractéristiques suivantes :

- Une hauteur totale de l'éolienne pale déployée de 150 m, quel que soit le modèle ;
- Un rotor de 101 à 110 m de diamètre ;
- Une hauteur de mât de 95 à 99,5 m au niveau de la nacelle ;
- Une puissance unitaire maximum de 2,2 à 3 MW.

Les éoliennes et les postes de livraison sont situés sur le territoire de la commune de Saint-André-Farivillers, la production annuelle estimée du projet est d'environ 22 GWh. Cela représente la consommation annuelle d'environ 8 800 foyers (sur la base d'une consommation de 2 500 kWh/an/foyer hors chauffage selon l'ADEME) et l'évitement de 19 800 tonnes de CO2 si l'électricité avait été produite à partir d'une centrale à charbon.

Breteuil est légitimement destinataire du dossier d'enquête publique pour l'exploitation de ce parc ; un affichage a par ailleurs été apposé réglementairement. Le Conseil municipal est sollicité, à l'instar de chaque dossier éolien déposé sur le territoire, afin d'émettre un avis sur le registre d'enquête publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le développement anarchique des implantations éoliennes ;

Considérant le nombre de sites éoliens déjà très élevé sur le territoire communautaire et limitrophe de la commune de Breteuil ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de la Ville de Breteuil décide :

- D'émettre un avis défavorable au projet susvisé ;
- De faire parvenir cet avis rendu au commissaire enquêteur pour parution au registre d'enquête.

Fait et délibéré les jour, mois an susdit  
Pour extrait certifié conforme

Le maire,  
Conseiller régional

Jean Cauwel



Accusé de réception en préfecture

Ville de BRETEUIL sur NOYE - Conseil municipal du 30 novembre 2021 - délibération n° 2021/109-DE

Reçu le 06/12/2021



Je suis contre ce projet. Nos paysages picards sont suffisamment "infestés" de ces monuments éoliens. C'est suffisant! Trop c'est trop!!!

⚡ **Remarque n°21 : le 10 décembre 2021, Monsieur et Madame MELLO.**

Monsieur,

Nous nous permettons de vous adresser ce courriel au sujet du projet d'installations d'éoliennes dit de la « Cense ».

Mon épouse, Anja Mello et moi-même, José Mello, émettons notre vive opposition à ce projet.

Les motifs sont nombreux mais « trop c'est trop », l'intérêt de quelques privilégiés ne peut plus être supérieur à celui de la majorité des habitants, fussent-ils des petites gens!

Merci Monsieur de prendre notre avis en considération.

⚡ **Remarque n°22 : le 10 décembre 2021, Madame Lise-Marie SERGENT.**

Les éoliennes ne servent à pas grand chose et coûtent très chères. Elles détruisent le paysage, elles sont, contrairement à ce que disent les écologistes, très nocives pour les oiseaux, oiseaux migrateurs, chauve-souris etc...C'est un leurre, un mensonge énorme! Nous pouvons le constater sur notre facture d'électricité.

⚡ **Remarque n°23 : le 10 décembre 2021, anonyme.**

Stop aux éoliennes!

Le paysage sature c'est une véritable pollution visuelle (bruit et éclairage) quasiment 30 éoliennes autour de cette commune avec ce nouveau projet (plus de 150 m pour celles-ci mais ou va-t-on ?)

L'avis défavorable des élus et de la com de com n'est pas respecté et les observations des habitants juste consultatives il est temps d'écouter ceux qui subissent ces projets purement financiers

⚡ **Remarque n°24 : le 10 décembre 2021, Monsieur Vincent LOISEL, Maire de BONVILLIERS.**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'OISE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11  
Présents : 10  
Exprimés : 10  
Pour : 0  
Contre : 10  
Abstention : 0

Date de la convocation  
16/11/2021  
Date de séance  
30/11/2021  
Date d'envoi à la Préfecture  
02/12/2021

Objet de la délibération :

Délibération de principe  
contre le projet éolien du  
parc Cense de la  
commune de Saint-  
André-Farivillers

**DELIBERATION DU  
DE BONVILLERS**

Séance du 30 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un le trente novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bonvillers, sous la présidence de Vincent Loisel, Maire.

Présents : Monsieur Vincent LOISEL, Madame Isabelle ROUSSELLE, Madame Marie-José MATHON, Mesdames Aurore DEVILLERS et Sandrine BONNEMENT, Monsieur Léandre ROBART, Monsieur Maxime GRIOCHE, Monsieur Sébastien GERARD, Monsieur Christophe FRUCHART, Monsieur Guy DELABRUYERE

Absent : Monsieur Michel YELOVINA

Secrétaire de séance : Aurore DEVILLERS

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'enquête publique concernant le projet éolien de l'installation de 4 éoliennes du parc Cense de la commune de Saint-André-Farivillers

⚡ Remarque n°25 : le 10 décembre 2021, anonyme.

Ne pensez vous pas qu'il y a assez d'éoliennes dans notre secteur !!!  
De plus à qui profitent elles ?  
Certainement pas aux habitants à proximité.  
Je suis CONTRE tous les projets à venir dans le secteur de Bonvillers et aux alentours.  
Bientôt il y aura plus d'éoliennes que d'arbres.  
NON AUX FUTURS EOLIENNES !!!

⚡ Remarque n°26 : le 10 décembre 2021, Monsieur Pierre PATTINIER.

Il me semble que le parc éolien est déjà bien étoffé sur les territoires de Crèvecoeur, Breteuil et St Just. De jour, on ressent une sorte de saturation visuelle... De nuit, la pollution lumineuse est agressive. Enfin, ces nuisances sont bien plus dangereuses pour nos oiseaux... Non à ce projet qui arrive tardivement dans un environnement déjà saturé.

⚡ Remarque n°27 : le 10 décembre 2021, Monsieur Nicolas VRECOURT de NORDEX France.

Classification: Strictly Confidential



Enquête publique : Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

Parc Eolien de la Cense

Commune de Saint-André-Farivillers (Oise, 60)

Observations et avis NORDEX FRANCE

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Par ce courrier, je voudrais vous exposer notre soutien au projet de 4 éoliennes du projet situé sur la commune de Saint-André-Farivillers, dans l'Oise.

Récemment, la France a confirmé des objectifs ambitieux en matière de développement des Energies Renouvelables grâce aux Programmations Pluriannuelles de l'Energie et lors de la COP26. Nous ne pourrions atteindre ces objectifs si nous ne soutenons pas la filière éolienne terrestre et les énergies renouvelables qui présentent des atouts majeurs si l'on compare aux sources d'énergie traditionnellement utilisées jusque-là. L'éolien terrestre présente de nombreux avantages parmi lesquels :

- Un coût de production qui est désormais très compétitif et qui s'avère être meilleur que les dernières générations de réacteurs nucléaires type EPR, confirmé par les derniers Appels d'Offres de l'éolien terrestre
- Une croissance forte et constante en termes de création d'emplois et d'augmentation de chiffres d'affaires
- Une redynamisation des territoires grâce aux retombées économiques aux collectivités et les créations d'emplois liées aux phases opérationnelles de construction et de maintenance des éoliennes
- Une production d'énergie locale dont la saisonnalité correspond aux périodes de consommation des foyers (production éolienne et consommation plus fortes en hiver)
- Un développement technologique toujours plus poussé qui permet aux éoliennes terrestres de produire plus d'énergie, à moindre coût et avec des émissions acoustiques largement optimisées.

Le projet éolien de Saint-André-Farivillers développé par la société EOLFI s'inscrit dans ce cadre et montre la rigueur ainsi que le respect des territoires dont a fait preuve ce développeur éolien depuis de nombreuses années :

- Le profond respect de la problématique acoustique avec un éloignement des éoliennes de plus de 700m (au-delà des 500 m prévus par la loi), qui ont elles-mêmes été choisies au regard de leurs performances acoustiques et de production d'énergie
- Construire et maintenir ces aérogénérateurs permettront de faire travailler les entreprises de génie civil locales et de renforcer les équipes de maintenance du fournisseur de ces matériels. En conséquence, l'économie locale n'en sera que redynamisée
- La base de Service Nordex située à Crèvecoeur-le-Grand (60) compte actuellement 18 techniciens en charge de la supervision et la maintenance des éoliennes à proximité. L'installation de 4 éoliennes supplémentaires sur le projet de Saint-André-Farivillers permettra le renforcement des équipes de maintenance avec le recrutement d'un technicien supplémentaire.

Un projet comme Saint-André-Farivillers ne peut être que bénéfique et nous lui apportons notre entier soutien.  
Restant disponible pour toute discussion, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

NORDEX France SAS  
Nicolas Vrecourt  
[nvrecourt@nordex-online.com](mailto:nvrecourt@nordex-online.com)

✚ **Remarque n°28** : le 10 décembre 2021, anonyme.

Bizarrement ce sont les entreprises du btp ou qui travaille dans l'éolien qui se montre positif au projet et qui n'habite surtout pas sur le territoire mais en ville.  
Laissez la campagne tranquille

✚ **Remarque n°32** : le 10 décembre 2021, Monsieur André LECLERC.

STOP EOLIENNES. ARRETEZ DE DENATURER NOTRE PAYSAGE DE NUIT, NOUS NE VOYONS QUE DES LUMIERES ROUGES. DE PLUS, CA NE PRODUIT RIEN, LE PEU PRODUIT NE PROFITE PAS AUX COMMUNES DEFIGUREES. TRES MAUVAIS POUR LA SANTE, POUR TOUS LES MIGRATEURS ET QUE QUAND LES EXTREMISTES VERTS EN METTRONT CHEZ EUX, EN CORSE! SUR L'ILE DE RE!!! ETC. J'ADOPTERAI UN LOUP  
André Leclerc

✚ **Remarque n°29** : le 10 décembre 2021, Monsieur Denis LAVIGNE.

En tant que constructeur d'éoliennes, nous soutenons sans réserve ce projet sur Saint-André-Farivillers, qui permettrait de mobiliser 15 personnes pendant 16 mois. Nous sommes d'ailleurs déjà présent sur le territoire Français depuis plus de 65 ans et nous employons tous métiers confondus plus de 700 personnes en France.

✚ **Remarque n°30** : le 10 décembre 2021, anonyme.

Non à un nouveau projet éolien dans notre région!

✚ **Remarque n°31** : le 10 décembre 2021, Madame Sylvie LECLERC.

Bonsoir,  
STOP EOLIENNES, ARRÊTEZ DE GÂCHER LE PAYSAGE PICARD.  
SANTE, FAUNE, FLORE TOUT EST EN DEPERDITION. JE SIGNE ET JE PERSISTE  
S. LECLERC

✚ **Remarque n°33** : le 10 décembre 2021, Monsieur Hugues D'HAUTEFEUILLE.

Enquête publique projet éolien Saint-André Farivillers

Je m'oppose à ce nouveau projet qui sur-densifie notre région avec ces machines : le secteur est reconnu en saturation par la DREAL ; en plus des renouvellements de parcs sont annoncés avec des machines plus hautes donc plus visibles (repowering) ...

L'impact sur l'avifaune et les chauve-souris est important ; le projet est localisé dans un couloir de migration et aggrave l'effet barrière existant avec le parc voisin de Campremy/Bonvillers.

H d'Hautefeuille

✚ **Remarque n°34** : le 10 décembre 2021, anonyme.

Bonjour,  
Je ne souhaite pas que ce parc éoli

✚ **Remarque n°35** : le 11 décembre 2021, Monsieur Pascal JACQUET.

impacte visuelle  
dégradation de la santé  
impacte sur les flux migratoire  
contre les éoliennes

✚ **Remarque n°36** : le 11 décembre 2021, Monsieur Arnaud ????

Bonjour,  
Je voulais juste dire mon désaccord avec ce projet.  
Il faut arrêter d'utiliser ce mode de fabrication d'électricité... il n'a rien d'écologique, et coûte cher aux consommateurs.  
Il faut dire stop!!!! Cela suffit.

Envoyé de mon iPhone

✚ **Remarque n°37 : le 12 décembre 2021, Madame Ghislaine HAECK.**

Nous avons besoin d'électrifier notre consommation énergétique, et les projets éoliens, s'ils sont bien conçus, me semblent indispensables pour lutter contre le changement climatique, qui est le défi du siècle à venir, pour mes enfants et petits-enfants. On entend malheureusement trop de fake news dans ces débats. Ce projet me paraît bien construit, je le soutiens donc.

✚ **Remarque n°38 : le 13 décembre 2021, Monsieur Etienne de Beauville.**

Le projet éolien de St André de Fanvillers-La Cense est un non sens pour le confort de ma commune voisine : Bonvillers 60120  
Nuisances pour mes terrains agricoles et dévalorisations sonores et visuelles pour les riverains (écologie)

✚ **Remarque n°39 : le 14 décembre 2021, Monsieur Patrick NITRAM**

Comment faire pour lire ces 68 dossiers et les télécharger, plus de 24 heures, n'est ce pas se fiche des habitants et les décourager ?

Je suis contre ce projet qui va encore saccager notre environnement et amputer le prix de nos habitations. Je pense également aux problèmes de santé que cela va amener aussi bien aux hommes qu'aux animaux et cela est démontré dans nombre de communes où ces machines sont installées.

Merci de donner un avis défavorable à ce projet monstrueux.

Patrick marin

Envoyé de mon iPhone

**Remarque du Commissaire-Enquêteur : j'ai commenté ce courriel avant de la transférer vers le registre dématérialisé :**

« **Bonjour,**

**Tout d'abord, il n'y a pas 68 dossiers mais 18. Certains dossiers ont été "découpés" pour faciliter leur téléchargement.**

**Deuxièmement, ces dossiers sont accessibles depuis près d'un mois sur le net. La publicité été régulièrement faite dans deux journaux locaux, deux fois, et l'affichage en mairie aussi, sur les panneaux d'affichage à l'extérieur, dans toutes les communes concernées par l'enquête, à savoir 25 communes, 15 jours avant le démarrage de l'enquête. Donc vous aviez largement le temps de consulter ce dossier.**

**Troisièmement, ne nous rendez pas responsable des difficultés que vous rencontrez pour télécharger des fichiers sur Internet, voir avec votre opérateur.**

**En conclusion, j'ai bien noté votre opposition à ce projet, mais je ne vous autorise pas à dire que l'on se fiche des habitants, c'est une insulte à mon travail. »**

✚ **Remarque n°40 : le 15 décembre 2021, Madame Roselyne QUIRY**

Opposée à la multiplication des éoliennes dans l'Oise qui détruit nos paysages. Notre département est déjà très équipés de ces grandes machines qui perturbent les habitants et dévaloisent leurs habitations. Il faut chercher un meilleur équilibre entre les régions, sinon c'est une injustice !

✚ **Remarque n°41 : le 15 décembre 2021, Amis de Gerberoy**

**STOP EOLIENNES !**

Notre département déjà saturé avec toutes les conséquences néfastes pour les habitants, les paysages, la faune

L' OISE ne doit pas être un département sacrifié

**Remarque n°42 : le 15 décembre 2021, Monsieur Loïc ESPAGNET.**

Monsieur le Commissaire enquêteur, veuillez trouver dans le document ci-joint la contribution de France Energie Eolienne à l'enquête publique du projet éolien de la Cense.

Veuillez agréer, Monsieur, nos très humbles salutations la



**OBJET : Contribution à l'Enquête publique du projet de la Cense.**

**Monsieur le Commissaire Enquêteur,**

*En tant que Délégué Régional pour les Hauts de France de l'association France Energie Eolienne, en tant que représentant de France Energie Eolienne pour le département de l'Oise, je soutiens sans réserve ce projet éolien de la Cense.*

*Il est remarquable en effet que ce projet a été jusqu'alors conduit, comme le montre le dossier, avec une grande concertation :*

- *Conseils municipaux avec délibérations favorables,*
- *Comités de suivis organisés par le pétitionnaire avec les acteurs du territoire,*
- *Invitations et fiches de synthèse du projet déposés dans la totalité des boîtes aux lettres de la commune,*
- *Permanence publique,*
- *Réunion publique,*
- *Communication dans le bulletin municipal.*

*Situé dans une zone dite de densification, voulue et désignée comme telle par les pouvoirs publics, ce projet est pensé pour limiter largement les effets d'encercllement. Ce point, justement discuté car crucial dans la région des Hauts de France, a fait l'objet d'une attention particulière de la part du porteur de projet ainsi que des acteurs du territoire.*

*La principale mesure de protection de la biodiversité a été scrupuleusement respectée. En effet, une garde au sol de plus de 30m est une mesure très favorable à la faune volante et notamment aux chauves-souris. C'est le moyen le plus efficace pour éviter les impacts. Cet effort du porteur de projet est remarquable au moment où le marché de l'énergie appelle plutôt à une course vers des diamètres de rotors de plus en plus grands entraînant une garde au sol de plus en plus petite. Nous sommes donc ici en présence d'un projet où la raison industrielle de l'emporte pas sur la sauvegarde de la nature et c'est tant mieux. Enfin, un plan de bridage précis est prévu pour limiter les émergences acoustiques. Ce plan acoustique sera revu et adapté après la mise en service du parc.*

*De manière plus globale, les différents appels du Président de la Commission de Régulation de l'Énergie, mais encore le dernier et très signalé rapport de RTE, ont montré qu'il fallait continuer à développer massivement les énergies renouvelables, dont l'éolien, quelles que soient les décisions prises par l'Etat sur d'éventuels nouveaux réacteurs nucléaires, dans le but d'atteindre 50% d'énergie renouvelable et la neutralité carbone de notre mix énergétique en 2050.*

*Ne nous y trompons pas, l'objectif n'est pas de chasser le nucléaire du territoire national, encore moins d'opposer les énergies décarbonées, mais bel et bien de sortir des énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz), avec un prix compétitif, une énergie produite localement, une énergie consommée localement, un mode de production qui ne dépend pas des fluctuations d'un marché du gaz ou du pétrole, une énergie sûre et qui assure la sécurité d'approvisionnement du pays.*

**France Energie Eolienne**

5 avenue de la République, 75011 Paris

T 01 42 60 07 41 – F 09 70 32 56 90 – M [contact@fee.asso.fr](mailto:contact@fee.asso.fr) – [www.fee.asso.fr](http://www.fee.asso.fr)

*La nécessité de multiplier, d'ici 2050, la puissance éolienne terrestre installée par au moins 2,5 (tel que le préconise le gestionnaire de réseaux dans son scénario le moins favorable aux Energies renouvelables) est une nécessité de l'Etat qui nous concerne toutes et tous, exige la conscience des enjeux de la nation, la sortie de « l'entre-soi », et implique l'accueil de la transformation notamment du paysage énergétique de la France.*

BERNAWENIE N°5

14 Décembre 2011 de 13<sup>h</sup> à 16<sup>h</sup>

Quand s'arrêtera ce massacre pour nos paysages, nos populations rurales n'en peuvent plus. A la manière de Sainte-Eusaye il y a au moins 40 dossiers d'enquête publique. L'administration ne tient pas compte des ruraux et des élus, c'est quand même notre territoire.



DUGASTREZ Pierre  
maire de St Eusaye

Non aux éoliennes. Trop, c'est trop.  
Stef.

Chloé Jean conseiller municipal  
Seudenil - Caillif.

Nous sommes saturés d'éoliennes dans les hauts de France!

STOP à l'éolien. Arrêtons le passage sur les oiseaux ainsi que l'impact sur les humains.

Roxelyne Philippe.

12 Rue de Nalmifant 60690 Rothois.

Non aux éoliennes - Trop c'est trop.

M<sup>me</sup> Roussel

M<sup>r</sup> Roussel

Non aux éoliennes trop c'est trop...



Le 14 décembre 2021 à 16 heures 00

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné(e), M monsieur Jean-Louis SEVEQUE

déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 31 jours consécutifs,

du 14 novembre 2021 au 14 décembre 2021

de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures

et de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures

Les observations ont été consignées au registre par 66 personnes (pages nos 1 à 18).

En outre, j'ai reçu 2 annexes lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - ~~Lettre~~ annexe 1 en date du 14 décembre de M. Remarque n° 51 :

2. - ~~Lettre~~ annexe 2 3 pages en date du 14 décembre de M. Remarque n° 51 : pétition  
4 pages.

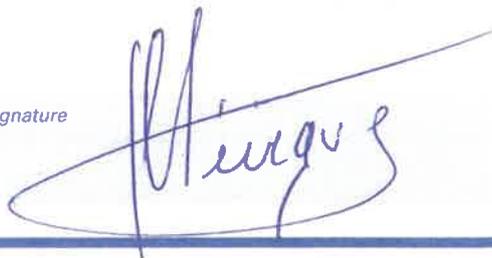
3. - Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

4. - Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

5. - Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

Remarque : d'autres annexes sont fournies avec le PV de synthèse des observations recueillies : 5 annexes.

signature



17/12/2021. STOP! TROP c'est TROP!

Notre région et notre département ont fait leur part. Ce projet nuirait aux habitants, à la biodiversité (oiseaux, chèvres-souris). Au départ j'étais favorable aux élus locaux avant que cela devienne ce que c'est devenu.

D. Collonville 

FIN DE LA CINQUIÈME PÉRIODE

---

---

NEANT

Le présent registre ainsi que les \_\_\_\_\_ pièces  
qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,

le 17 décembre 2021  
à M. Madame la Préfète de l'Oise

*Voir mentions de clôture en page 17.*

**Rapport et conclusions de l'enquêteur sont annexés au présent registre**

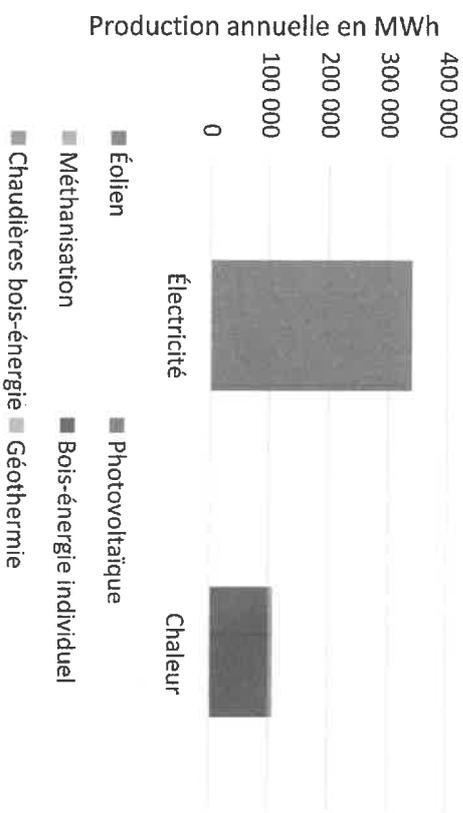
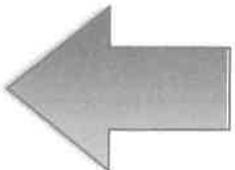
# Situation énergétique du territoire

## Production EnR totale

- Une production totale de l'ordre de **498 GWh/an.**
- Cette production EnR est peu diversifiée (composée par l'éolien et le bois-énergie des particuliers)

production annuelle (en GWh)	Électricité	Chaleur	Gaz
Éolien	389,9		
Photovoltaïque	1,2		
Méthanisation			0 (en projet)
Bois-énergie individuel		99,4	
Chaudières bois-énergie		6,2	
Géothermie		1,7	
<b>TOTAL</b>		<b>498,4</b>	

- Une production locale exceptionnelle qui représente **41,3 %** des consommations locales totales d'énergie.



Le territoire est donc **déjà très avancé en termes de production EnR**, notamment sur l'éolien.

La **poursuite du développement EnR** devra se faire par d'autres filières

qui gardent une grande marge de progression (photovoltaïque, chaleur et méthanisation).

Côté **consommations d'énergie**, il y a un enjeu important sur les ménages.

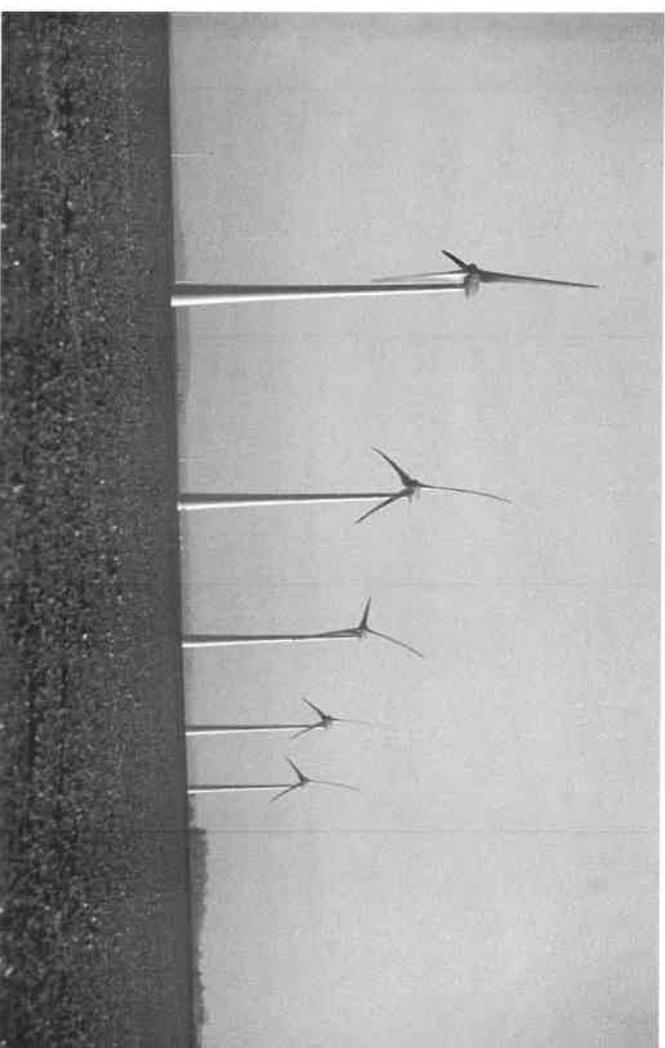
Annexes Demande 8



**Eolien**

- Un développement très soutenu de l'énergie éolienne (surtout sur la CCOP et en particulier en bordure de l'autoroute A16 Beauvais-Amiens) :

	Nombre de mâts	Puissance installée (MW)	Production annuelle d'électricité (GWh/an)*
En fonctionnement	88	203,5	388,7
En construction	29	71,2	136,0
En projet	30	87,5	167,1
<b>TOTAL</b>	<b>147</b>	<b>362,5</b>	<b>691,8</b>

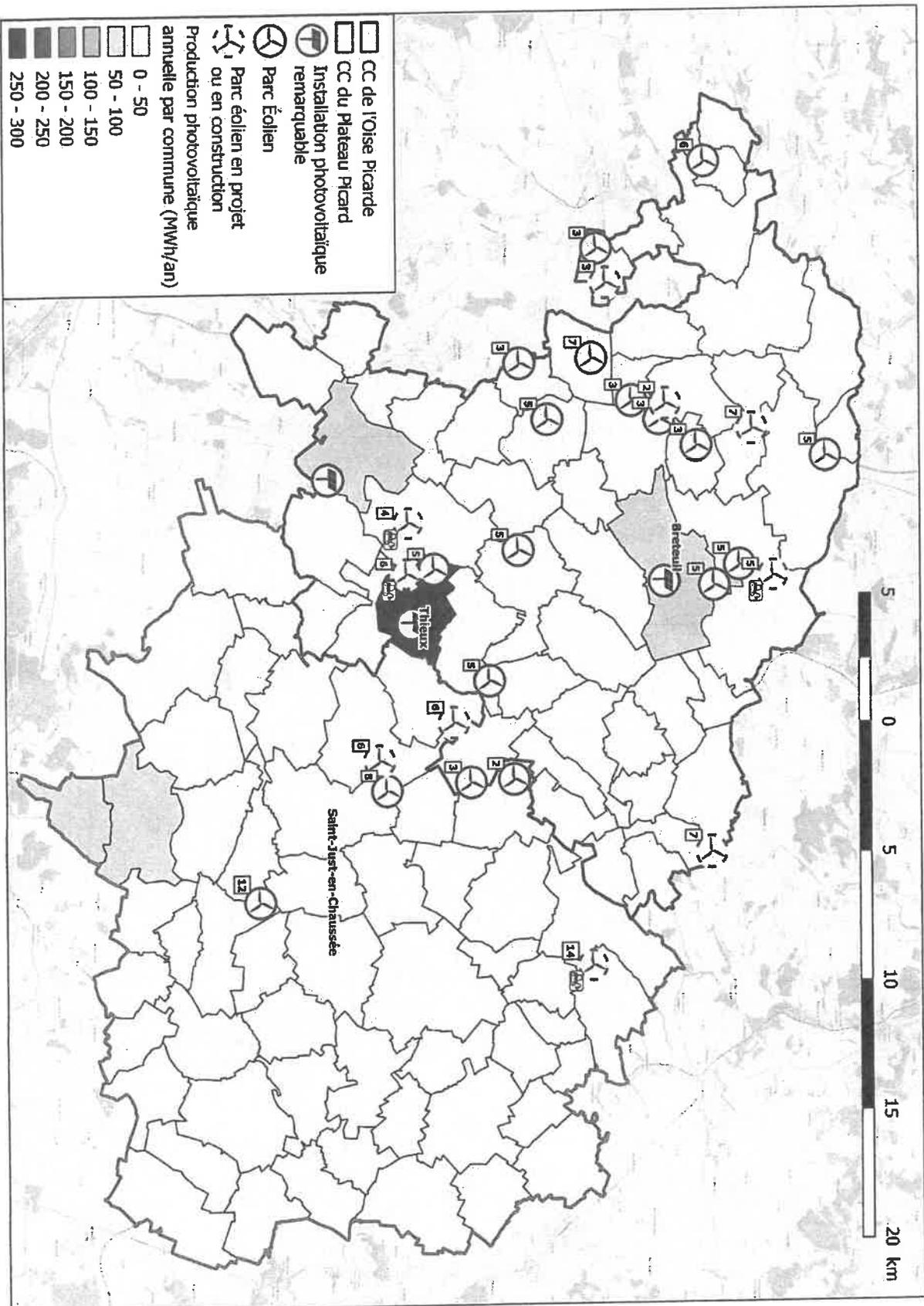


\*hypothèse = 1910 heures de fonctionnement équivalent à pleine puissance (facteur de charge de 21,8% environ)



SYNDICAT D'ÉNERGIE DE L'OISE

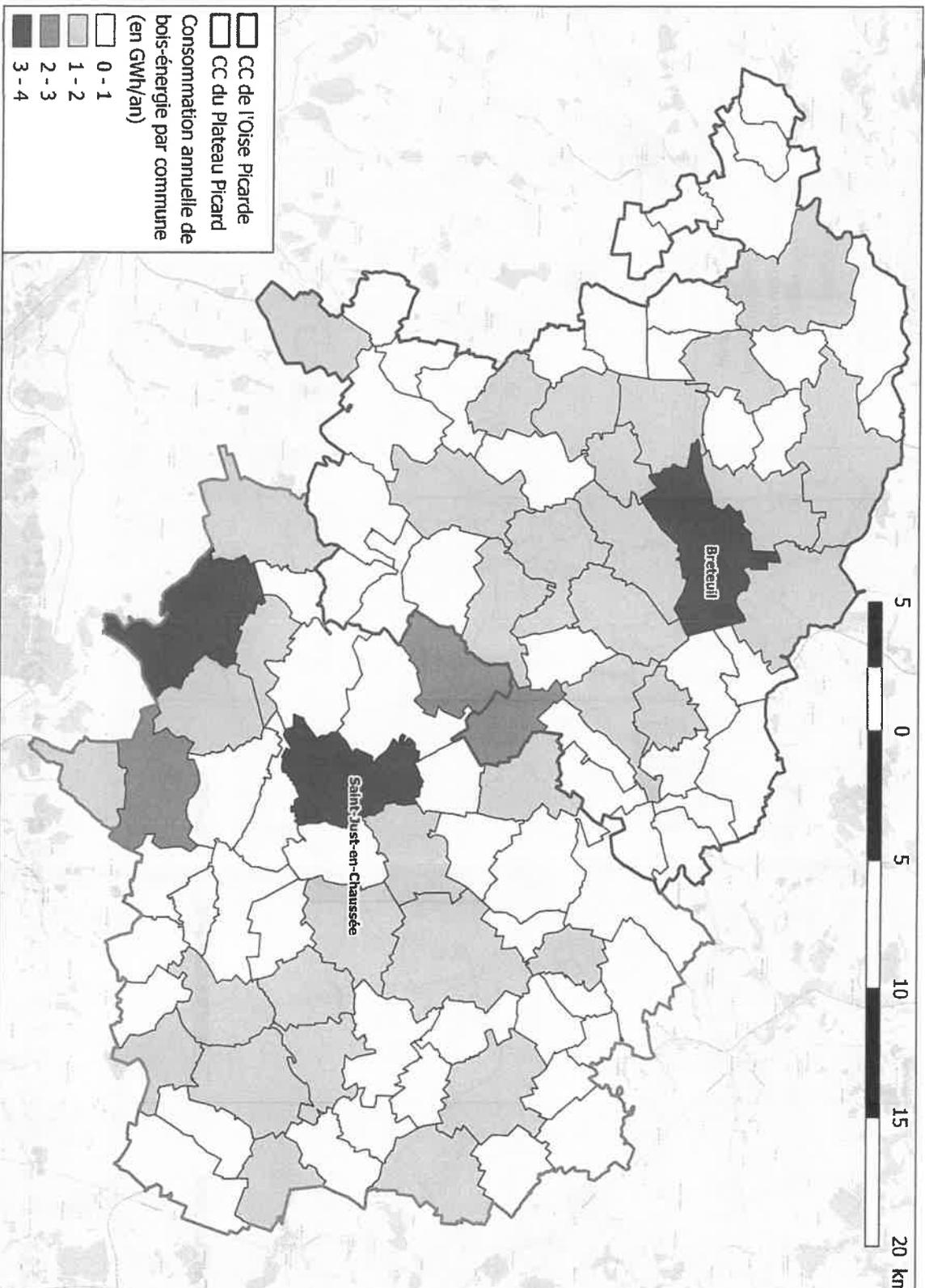
# Production d'électricité renouvelable : synthèse cartographique



# Production de chaleur renouvelable



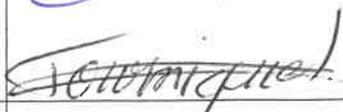
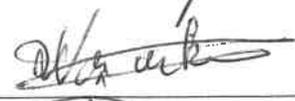
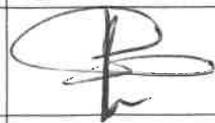
## Bois-énergie domestique



- Consommation individuelle de **99,4 GWh**, représentant **24,5 %** de la consommation d'énergie du secteur résidentiel → ratio beaucoup plus élevé que la moyenne départementale (**15,7 %**)
- **Gains importants possibles sur l'efficacité des foyers utilisés pour la combustion**

# STOP Eoliennes, ça suffit !

- Nous, habitants de Bonville....., sommes opposés aux projets éoliens actuellement en instruction sur notre secteur.
- Nous réclamons à nos élus l'organisation d'un vote consultatif préalablement à toute nouvelle implantation d'éoliennes à proximité de notre commune.
- Nous demandons que notre avis soit réellement pris en compte par les décideurs politiques et les services de l'Etat concernés.

	NOM - PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
1	Toumiquet Louis	11 Rue du Bois Bonville	
2	Toumiquet SABRINA	11 Rue du Bois Bonville	
3	W. LEON	14 rue de l'Eglise	
4	M. A. LEON	25 rue Lefevre	
5	M. Robert Leauch	22 Rue Lefevre Bonville	
6	Jean Emil	19 rue de la ferme	
7	Toumiquet Collet	20 rue de l'Eglise	
8	TURÉ CHRISTOPHE	7 RUE DE L'ÉGLISE	
9	DUPONT Guillaume	9 lieu dit la Folie de Beauvoit Beauvoit	
10	Toumiquet Albert	43 Rue du Petit Ruel Bonville	
11	VAN ACKER Marc	16 grande Rue 60120 Vendeuil Caply	
12	F. J. Jourd'	3. gde Rue Vendeuil Caply	
13			
14			
15			

# STOP Eoliennes, ça suffit !

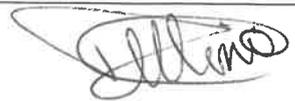
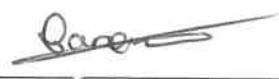
- Nous, habitants de BONVILLERS, sommes opposés aux projets éoliens actuellement en instruction sur notre secteur.
- Nous réclamons à nos élus l'organisation d'un vote consultatif préalablement à toute nouvelle implantation d'éoliennes à proximité de notre commune.
- Nous demandons que notre avis soit réellement pris en compte par les décideurs politiques et les services de l'Etat concernés.

	NOM - PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
1	FAILLARD-ERIC	27. RUE LEFEVRE. 60120 BONVILLERS.	
2	FAILLARD Pierre	27 rue Lefevre 60120 BONVILLERS	
3	FAILLARD Chustell	27 rue Lefevre 60120 BONVILLERS	
4	CASANOVA Julien	17 rue Lefevre 60120 Bonvillers	
5	PAUVRES Gaetanier	17bis rue Lefevre 60120 Bonvillers	
6	SIROUX Patrice	11 RUE Lefevre 60120 BONVILLERS	
7	MATHON Alain	6 Rue Lefevre 60120 Bonvillers	
8	DEVILLIENS CHRISTOPHE	3 rue d'ANSAUVILLIENS 60120 BONVILLIENS	
9	Devillens - Aurane	3, rue d'ansauvillens - 60120 Bonvillers -	
10	Beaufils Samaha	16 Rue de l'église 60120 Bonvillers	
11	Bellaumont Sandra	6 rue de l'église 60120 Bonvillers	
12	Dumont Dominique	6 rue de l'église 60120 Bonvillers	
13	Aurore MENEVILLE	15 rue de l'église 60120 BONVILLERS	
14	Lefevre Etienne	5 rue d'AnsaUVillens 60120 Bonvillers	
15	Faucquier christophe	05 rue d'AnsaUVillens 60120 BONVILLIERS	

Demande 58 registre dimateriel. n° 3/4

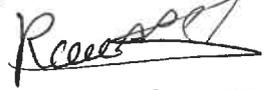
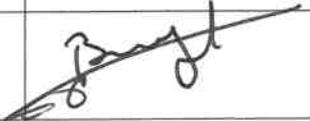
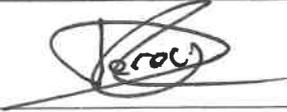
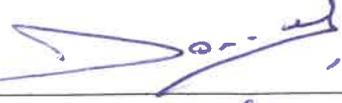
## STOP Eoliennes, ça suffit !

- .....
- Nous, habitants de.....BONVILLERS....., sommes opposés aux projets éoliens actuellement en instruction sur notre secteur.
  - Nous réclamons à nos élus l'organisation d'un vote consultatif préalablement à toute nouvelle implantation d'éoliennes à proximité de notre commune.
  - Nous demandons que notre avis soit réellement pris en compte par les décideurs politiques et les services de l'Etat concernés.

	NOM - PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
1	Rouelle Isabelle	Rue d'Ancewillers	
2	MATHON, Marie-José	Rue le Jevre	M. J.
3	PATTINIER Catherine	rue Behaige	
4	LAMBLIN Séverine	Rue Behaige	
5	Baron Dimitri	Rue Behaige	
6	Loisel Vincent	Rue Behaige	
7	Loisel Honorine	Rue Behaige	H.
8	Pierre Pattinier	rue Behaige	
9	Delaubrey Guy	74 rue behaige	
10	GERARD Sébastien	4 Rue du Bois	
11	Feigueux Dominique	39, rue du puits Revel	
12	Feigueux Fabienne	39, rue du Puits Revel	
13	HESSE Armel	30 rue du Puits Revel.	
14	LALOU Fabrice	22 rue des puits revel	
15	Grenet Annabelle GRENET KAREL	7 rue lejevre	

## STOP Eoliennes, ça suffit !

- .....
- Nous, habitants de Bonvillers....., sommes opposés aux projets éoliens actuellement en instruction sur notre secteur.
- Nous réclamons à nos élus l'organisation d'un vote consultatif préalablement à toute nouvelle implantation d'éoliennes à proximité de notre commune.
- Nous demandons que notre avis soit réellement pris en compte par les décideurs politiques et les services de l'Etat concernés.

	NOM - PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
1	TOURNIQUET Christophe	18 rue d'ansauvillers	
2	MATHOM François	6 rue d'Ansauvillers 60120 Bonvillers	
3	GALLOPIN Danielle	17 rue d'Ansauvillers 60120 Bonvillers	
4	Rousselle	12 Rue d'ansauville	
5	BEAUGRAND	21 rue de l'église	
6	BAUBE	32 Rue du Puits Levé. Bonvillers	
7	Cavel Lucile JOFFEMONT Michael	14 Rue d'Ansauvillers - Bonvillers	
8	BONNEMENT SANDRINE	3 rue de l'Eglise Bonvillers	
9	BONNEMENT JEAN FRANCOIS	3 rue de l'Eglise Bonvillers	
10	BONNEMENT HUGO	3 rue de l'Eglise Bonvillers	
11	JOFFEMONT Gabriel	14 Rue d'Ansauvillers - Bonvillers	
12	LEROY Sophie	62 rue behaize Bonvillers	
13	LEROY ROMAIN	"	
14	DANNEZEL Jollee	7 Rue du Bois 60120 Bonvillers	
15	DANNEZEL Jean-François	7 Rue du Bois Bonvillers 60120	